

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *état-major des opérations marine.*

DÉCISION N° 000-22473-2007/DEF/EMM/EMO portant affectation de la vedette de transport "Océane III".

Du 23 avril 2007

NOR D E F B 0 7 5 0 9 9 7 S

Référence :

Message n° 0030 NP 0901 - ALENV du 9 janvier 2007 (n.i BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.1.

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 66.

La vedette de transport *Océane III* est affectée à l'école navale (ECONAV) à compter du 12 février 2007.

La vedette de transport *Océane III* est placée sous le commandement organique de l'amiral commandant l'école navale et le groupe écoles du Poulmic (ALENAV) à compter du 12 février 2007.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.